Mr Rejou de la [illegible]

ESSAI ANALYTIQUE

SUR

L'IDENTITÉ ET LA NON-IDENTITÉ

DES VIRUS

GONORRHOÏQUE ET SYPHILITIQUE.

N.° 8.

(16)

Tribut Académique,

Présenté et publiquement soutenu à la Faculté de Médecine de Montpellier, le 20 Janvier 1818;

Par CLAUDE-JEAN BERTRAND,

DE CHAMPEIX, *Département du Puy-de-Dôme;*

Ex-Chirurgien-Aide-Major du 117.me Régiment de ligne, Bachelier ès-lettres.

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN MÉDECINE.

Hoc, ut potero, explicabo; nec tamen, quasi Pythius Apollo, certa ut sint et fixa quæ dixero; sed ut homunculus unus è multis, probabiliora conjecturâ sequens.

CICERO, *Tusc. quæst.*

A MONTPELLIER,

Chez JEAN MARTEL AÎNÉ, Seul Imprimeur de la Faculté de Médecine, près l'Hôtel de la Préfecture, n.° 62.

1818.

A Monsieur PRIEUR,

Docteur en Médecine.

Quand vous me permettez de décorer de votre nom ce faible essai, je n'ai qu'un regret, celui de ne pouvoir vous offrir quelque chose de plus digne de vous. J'éprouve une bien douce satisfaction à vous témoigner ma reconnaissance pour les bontés et la bienveillance dont vous m'avez honoré jusqu'à ce jour.

Puissiez-vous ne pas mettre en doute les efforts que je ne cesserai de faire pour mériter l'une et l'autre !

A mon meilleur Ami,

A MON PÈRE.

Hommage rendu à sa bonté et à sa tendresse pour ses enfans;
Témoignage d'attachement et de reconnaissance.

A mon respectable Beau-Père,

A M.r MEYRAND, Avocat.

Comme une faible marque de mon respect
et de la plus vive reconnaissance.

C.-J. BERTRAND.



ESSAI ANALYTIQUE

SUR

L'IDENTITÉ ET LA NON-IDENTITÉ

DES VIRUS

GONORRHOÏQUE ET SYPHILITIQUE.

En médecine, la question la plus simple en apparence est toujours très-compliquée en réalité, quand on la considère sous tous les points de vue dont elle est susceptible. Elle se compose d'élémens divers, souvent même opposés; aussi l'analyse est indispensable dans la médecine. Cette science est celle des distinctions, et toute la sévérité de l'analyse scolastique y trouve sa place, pourvu qu'elle s'applique à des faits exacts et précis, et qu'elle s'efforce de les classer d'après les différences tranchantes et pratiques qui peuvent les séparer. Aussi, je ne crains pas de le dire, le meilleur médecin, celui qui guérit le plus de malades, comme celui qui écrit le mieux sur les maladies, est celui qui analyse avec le plus d'habileté, celui qui saisit le mieux la nature précise d'un cas donné au milieu d'une foule de cas congénères, mais cependant si différens, sur-tout sous le point de vue pratique. Démêler une

affection de toutes celles qui tendent de toute part à se confondre avec elle , tel est l'art du médecin.

Ces principes s'appliquent naturellement au sujet que nous allons traiter. Il s'agit de déterminer si le virus gonorrhoïque est le même que celui qui produit la syphilis ; si la gonorrhée n'est qu'une forme de la vérole, n'est qu'une vérole locale, qui, concentrée , s'épuise et se consume sur la surface de la muqueuse de l'urètre; ou bien , si c'est une affection particulière et distincte , déterminée par un virus *sui generis* , qui n'a rien autre de commun avec le virus syphilitique , que de s'associer quelquefois avec lui et de se puiser à la même source. Les autorités sont partagées à cet égard, et si l'on ne se décidait que par elles , on pourrait rester dans une indécision pénible pour le médecin et funeste au malade. Hales , Ellis , Duncan , Bell , Trotter , en Angleterre ; Tode et Callisen , en Danemarck ; Pierre Franck, Clossius, Theden, Wichmann et la plupart des médecins, en Allemagne , se sont décidés pour la négative. Dans des temps plus reculés , nous retrouvons plusieurs médecins célèbres rangés de cette opinion. De l'autre côté, nous voyons peut-être un nombre plus considérable et des hommes non moins recommandables. Il faut avouer cependant que beaucoup de ceux que compte ce dernier parti ont été trop loin , quand ils ont affirmé que toute gonorrhée était syphilitique. Cette opinion exagérée est aussi fausse que celle de leurs adversaires. En France , on a pris un terme moyen , et on a cru, avec beaucoup de raison, que , parmi les gonorrhées, les unes étaient syphilitiques et que les autres ne l'étaient pas. Nous n'avons guère que M. le docteur Hernandez, qui se soit décidé formellement à admettre que la gonorrhée n'est jamais syphilitique.

Il faut avouer, il est vrai , avec cet auteur, que trop souvent on a mêlé des idées théoriques et des hypothèses plus ou moins gratuites à une question qui , comme toutes celles qui peuvent s'élever en médecine, ne doit se décider que d'après les faits. Cet exemple peut être choisi entre mille , pour prouver que l'on ne doit jamais faire dépendre la solution d'aucune question médicale , ou

du moins, en dernier ressort, des hypothèses seules ; celles-ci changent, tel a été leur sort depuis l'origine de la médecine, telle est sans doute leur nature ; en les prenant pour fondemens, on risque de voir une foule de vérités perdues pendant plus ou moins de temps : par-là, on communique aux dogmes pratiques, qui par eux-mêmes sont aussi éternels que la nature dont ils émanent, une versatilité qui leur est toujours funeste ; il faut même le dire, les idées théoriques les plus saines seraient même ici dangereuses, si on s'en tenait à elles seules.

Par exemple, quoi de plus avéré en physiologie que l'absorption. Eh bien ! cependant elle n'a pas toujours lieu dans la gonorrhée syphilitique, ou plutôt elle a lieu et n'a pas lieu en même temps dans des cas différens, selon des circonstances que l'on n'appréciera jamais. C'est cependant sur cet argument, très-exact en lui-même, que M. Hernandez a principalement insisté pour nier la nature syphilitique de la gonorrhée. Comment, a-t-il dit, le virus ne pourrait-il pas pénétrer et infecter l'économie, quand il est sans cesse appliqué à une surface muqueuse aussi délicate et si bien fournie en lymphatiques ? et sur cela il élève de grandes discussions, pour savoir si le mouvement fluxionnaire inflammatoire favorise ou empêche l'absorption, si le mucus qui enveloppe la matière virulente rend celle-ci plus rebelle ou plus docile à l'absorption, etc.

Nous n'entreprendrons point ici de discuter cette question ; nous émettons un simple fait ; nous allons tâcher, autant que possible, de le rendre probant.

On a cru pendant très-long-temps qu'il y avait un ulcère dans toute gonorrhée. Cette opinion était rendue très-probable par la nature purulente de l'écoulement ; dès-lors on ne balança pas à admettre que toute gonorrhée devait être syphilitique, devait être suivie d'infection générale, un ulcère étant une source assurée de celle-ci. M. Hernandez ne manque pas de profiter de cet avantage, qui n'est pas au fond aussi grand qu'il paraît le croire, cette conclusion n'ayant pas été déduite par un très-grand nombre d'auteurs.

Il faut le dire, ce n'est pas seulement sur des opinions théoriques qu'a été fondée l'idée de la gonorrhée syphilitique, mais bien sur des faits très-nombreux et très-circonstanciés. On a bien pu mêler à ceux-ci des explications; on l'a fait si souvent pour toute autre question : mais ce n'est pas une raison pour tout rejeter. Il fallait prendre ces faits, les débarrasser de l'alliage impur de l'hypothèse, les analyser dans toutes leurs circonstances, bientôt la question eût été résolue. Telle est la seule logique qui mène à des résultats assurés en médecine.

Un autre vice de raisonnement que l'on a mis trop souvent en pratique dans l'examen de cette question, est celui-ci. La gonorrhée n'est pas suivie constamment ni même ordinairement de syphilis ; donc elle n'est jamais syphilitique. S'il en était ainsi, la chose serait constante. Avec ce raisonnement, poussé dans toutes ses conséquences, il serait aisé de renverser complètement les dogmes les plus incontestables de l'art, puisqu'il n'en est point, nous ne craignons pas de le dire, qui ne soit soumis à la revision des exceptions. Le corps vivant n'obéit pas à des lois mathématiques, fixes et rigoureuses. Composé d'une foule d'élémens divers, même opposés et toujours prêts à s'échapper, régi par des forces dont la mobilité et l'inconstance font le caractère essentiel, ainsi que la cause de la conservation de la machine, qui avec plus de roideur ne pourrait pas se plier aux changemens variés de tout ce qui l'environne, le corps vivant est sans cesse en mouvement. Ce qui a lieu aujourd'hui ne se répétera pas demain. S'il est une chose incontestable en médecine, c'est celle-là. Cette loi qui doit être mise sur le frontispice de l'édifice de la science ; cette loi que l'on retrouve dans l'état sain comme dans l'état malade, dans les principes de l'hygiène comme dans les préceptes de la thérapeutique, explique une foule de contradictions apparentes. Nous allons prouver qu'il existe une gonorrhée syphilitique, et nous distinguerons par l'analyse cette gonorrhée syphilitique de celle qui ne l'est pas.

D'abord, je commencerai par établir, par forme de conjecture et comme pour entrer en matière, qu'il serait bien étonnant que le virus syphilitique qui est si irritant par sa nature, qui enflamme tout

ce qu'il touche, ne puisse pas produire de gonorrhée. Tous les virus peuvent déterminer des écoulemens par l'urètre : le syphilitique sera le seul qui sera privé de cette triste prérogative. N'insistons pas trop cependant sur cet argument. On pourrait nous répondre que la membrane muqueuse de l'estomac a bien la propriété d'annuler les effets du virus syphilitique, et que par conséquent celle de l'urètre peut bien avoir le même avantage. Ainsi, les analogies les plus exactes en apparence ne peuvent jamais fournir des données hors de toute contestation. Entrons de suite dans l'examen des faits, et coordonnons-les sous certains chefs pour faciliter et fortifier les conclusions qui en découlent naturellement.

1.° La même personne infectée peut donner indifféremment à l'un des chancres, à l'autre la gonorrhée, à celui-ci un bubon, à celui-là une vérole d'emblée. Cette vérité est admise par tous les praticiens et confirmée par les faits les plus journaliers. Nous invoquerons entr'autres les faits suivans tirés de l'ouvrage de M. Lagneau.

1.re *Observation*. Trois jeunes-gens furent ensemble chez une femme publique. L'un fut pris d'une blennorrhagie au bout de trois jours ; un bubon parut chez le second au 10.e, et le dernier n'éprouva pas le moindre signe d'infection : il s'est toujours bien porté. J'ai donné des soins aux deux malades, et leur ayant manifesté le désir de voir la fille qui les avait ainsi gâtés, ils la firent venir. Je la visitai trois ou quatre fois à différentes époques, et je suis resté convaincu qu'elle n'avait qu'un simple écoulement vaginal sans la plus légère ulcération. Ce fait est d'autant plus prouvé que la fille n'avait qu'un simple écoulement sans ulcération, et que cependant elle a communiqué un bubon.

2.° Une personne affectée d'un simple écoulement peut communiquer tous les symptômes de la vérole.

2.e *Observation*. Une dame âgée de 31 ans, et mariée depuis l'âge de 18, fut attaquée, 7 ans après son mariage, d'une esquinancie avec une fièvre continue. A la suite de cette esquinancie il resta à la malade une tumeur douloureuse, mais sans inflammation, sur laquelle on appliqua les cataplasmes résolutifs, et qui fut trois mois à guérir. Ensuite la malade se porta passablement bien pendant environ un an;

mais après elle fut attaquée de différentes maladies qui se succédèrent les unes aux autres. Elle éprouva pendant trois mois, tantôt des fluxions, tantôt des maux de poitrine, des maux de tête, des maux d'estomac et un malaise continuel; ensuite il lui survint une diarrhée qui dura deux mois, et qui cessa par l'apparition d'un écoulement purulent par la vulve qu'elle n'avait jamais eu.

Cet écoulement fut toujours en augmentant, malgré une infinité de remèdes qu'on employa pour le faire cesser: il n'était accompagné d'aucune cuisson. Lorsque je fus consulté, la malade ne sentait aucune douleur, si ce n'est de temps en temps quelques élancemens dans la matrice, mais supportables. Enfin, on terminait le mémoire en observant que le mari de la dame jouissait d'une assez bonne santé, mais qu'on savait qu'avant son mariage il avait vu des femmes gâtées, qui lui avaient donné en différens temps *plusieurs gonorrhées qui avaient été mal traitées, la plupart ayant été arrêtées par des injections astringentes*; que depuis il ne s'était aperçu d'aucun écoulement, mais qu'il avait souvent des dartres vives à la partie supérieure et interne de la cuisse, qui avaient rendu quelquefois une matière semblable à celle de la gonorrhée. Ces dernières circonstances me firent soupçonner que le virus vénérien était la cause de toutes les incommodités que la malade éprouvait depuis l'époque de son esquinancie. En conséquence, j'insistai dans ma réponse sur la nécessité où elle était de passer les grands remèdes. Elle eut assez de confiance en moi pour suivre ce conseil, et pour déterminer son époux à subir le même traitement. La femme guérit très-bien; quant au mari, il survint, dans le milieu du traitement, un accident qui manifesta la justesse du jugement que j'avais porté. C'est l'écoulement des anciennes gonorrhées, qui se renouvela par l'effet du mercure, comme cela arrive quelquefois (1).

3.e *Observation*. M.... avait de fréquentes communications avec une dame affectée d'un écoulement abondant. La crainte de compromettre sa santé l'empêchait de se livrer à d'autres femmes. Il ne ressentit pas

(1) Fabre, traité des mal. vén.

la plus légère atteinte de maladie durant les six premiers mois ; mais alors le gland et le prépuce se couvrirent de végétations en forme de choux-fleurs ; leur accroissement fut rapide, et ne s'arrêta que par un traitement méthodique. La dame visitée alors, et plusieurs fois encore pendant la cure qui dura six semaines, n'a pas eu d'autres accidens que l'écoulement dont il a été fait mention (1).

4.e *Observation.* Deux sœurs avaient eu communication avec le même jeune homme, à peu de distance l'une de l'autre. Toute liaison était interrompue depuis quelque temps, lorsqu'une d'elles s'aperçut qu'elle avait des excroissances aux lèvres génitales, pour lesquelles elle me consulta : c'était des choux-fleurs. Pendant que je la traitais, la sœur me fit la double confidence du commerce qu'elle avait eu avec ledit jeune homme, et des végétations qui lui étaient aussi venues aux parties sexuelles. Elles présentaient le même caractère que celles de sa parente, mais elles étaient beaucoup plus nombreuses. Le jeune homme, que j'eus occasion de voir dans le même temps, avait un écoulement benin, qu'il éprouvait depuis six mois sans le faire traiter, croyant que c'était un simple échauffement. Il m'assura n'avoir jamais eu d'autre maladie vénérienne (2).

5.e *Observation.* M.... négociant d'une ville maritime, voyageait depuis deux mois sans avoir exposé sa santé avec aucune femme. Lorsqu'il fut arrivé à Paris, il fit connaissance d'une jeune fille avec laquelle il cohabita. Après huit jours il me fit appeler, et je lui trouvai le prépuce et le gland couverts de chancres profonds et douloureux. Je visitai aussitôt la jeune personne, qui n'avait qu'un écoulement, encore était-il fort peu abondant. Elle est restée sous mes yeux pendant tout le traitement de M...., et malgré les recherches les plus exactes, il ne m'a pas été possible d'apercevoir d'autres symptômes (3).

6.e *Observation.* Un homme veuf gagna une gonorrhée, qui au bout de dix-huit mois existait encore. Dans cet intervalle de temps il s'était

---

(1) M. Lagneau, expos. des sympt. de la malad. vénér.
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*

adressé à plusieurs médecins et chirurgiens. Le dernier qui le traita, l'assura qu'il pouvait, quoique encore atteint d'un léger écoulement, consommer un mariage qu'il se proposait de faire depuis long-temps. Il le crut, et la femme fut atteinte un mois après d'une chaude-pisse et d'un chancre accompagné d'un bubon. Enfin les anti-vénériens guérirent l'un et l'autre (1).

7.e *Observation.* Un négociant de Nantes, prit, avec une femme qu'il ne croyait pas devoir suspecter, un écoulement qui n'était marqué par aucun caractère d'irritation urétrale, et qui ne se continua que pendant une quinzaine de jours d'une manière si douce, que le malade ne le regarda que comme un simple échauffement. Plein de sécurité, il eût des communications avec son épouse. J'ignore, dit M. Fréteau, ce qui se passa chez Mad.... ; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'au bout de quatre ans, cette dernière a été atteinte d'excroissances vénériennes à l'anus et de deux bubons qui ont suppuré. Au reste, la santé du mari s'est très-bien soutenue, et Mad. est à l'abri de tout soupçon (2).

3.° Une personne qui n'a eu qu'un écoulement peut se donner à elle-même tous les symptômes vénériens, sur-tout si la gonorrhée est mal traitée. Ce dogme est prouvé par une foule de faits.

8.e *Observation.* Une gonorrhée, arrêtée d'abord par des purgatifs et des astringens, revint sept semaines après, fut réprimée de nouveau par les mêmes remèdes, et parut guérie pendant un mois. Mais, après s'être renouvelée pour la 3.e fois, et avoir été arrêtée, il survint au malade une périostose sur le front, qui fut aplanie par le retour de la gonorrhée. Supprimée encore par les mêmes remèdes, cette maladie resta pendant quelques mois dans cet état, jusqu'à ce qu'enfin elle se convertit en une vraie et légitime vérole (3).

9.e *Observation.* Un rétrécissement de l'urètre, suite d'une gonor-

---

(1) Fabre, traité des mal. vénér.

(2) M. Fréteau, mém. sur l'identité.

(3) Observation communiquée à M. Cokburn par un de ses amis; trad. française par Devaux.

rhée, ayant résisté à beaucoup de remèdes, céda enfin à la méthode de M. Teytaud ; mais, à mesure qu'il se dissipa, on vit survenir des engorgemens aux glandes inguinales et un chancre sur le gland, qui fut bientôt suivi de trois ou quatre autres, lesquels firent en peu de temps beaucoup de progrès. Enfin, le malade fut guéri par un traitement anti-vénérien (1).

4.° Une personne qui n'a eu que des gonorrhées, peut donner naissance à des enfans qui présentent tous les symptômes syphilitiques.

10.e *Observation.* Le nommé R..... contracta une gonorrhée virulente, contre laquelle il n'employa que des délayans. L'écoulement existait à peine lorsqu'il se décida à cohabiter avec sa femme, dont la santé avait toujours été bonne : habituée à quelques écoulemens blancs, elle ne signala pas le flux gonorrhoïque, et son époux crut ne l'avoir exposée à aucun danger. Quelque temps après elle devint enceinte ; pendant sa grossesse elle éprouva, dans toute l'étendue de la gorge, une affection dont le caractère resta inconnu, et contre laquelle on n'employa que des gargarismes toniques et astringens. Bientôt après le corps et tout le visage se couvrirent de pustules cuivreuses. Un traitement incomplet est administré, et elle accoucha heureusement. Mais, au bout d'un mois, l'enfant est couvert de pustules ; chez la mère, il survient des douleurs dans les membres, le mal de gorge reparaît, le palais s'ulcère, les os maxillaires se carient, l'exfoliation survient, et bientôt une ouverture assez grande permet aux boissons de passer dans les narines. Bientôt la grand-mère et une tante qui embrassaient souvent l'enfant, sont atteintes d'ulcères aux lèvres, dans l'intérieur de la bouche, sur les côtés de la langue (2).

5.° Le virus gonorrhoïque inoculé a été suivi d'infection syphilitique dans certains cas. Andrée est parvenu à l'inoculer, et en a obtenu ces résultats; mais le fait le plus probant est celui de Hunter (3).

---

(1) M. Teytaud, trait. malad. voy. urin. et de gonorrh.

(2) M. Fréteau, mémoire sur l'identité.

(3) Hunter, traité des malad. vénér., pag. 344 et suivantes.

Nous croyons avoir démontré qu'il y avait une gonorrhée syphilitique, c'est-à-dire, une gonorrhée qui, produite par le virus syphilitique, communique un écoulement de même nature. On ne doute pas aujourd'hui qu'il n'existe des gonorrhées simples, inflammatoires, catarrhales, rhumatismales, goutteuses, etc., qu'il faut soigneusement distinguer de celle qui est syphilitique; mais n'y aurait-il pas encore des écoulemens contagieux, quoique non-syphilitiques? Si cela était, la question deviendrait bien plus compliquée qu'on ne croit, exigerait une analyse bien plus déliée que celle dont on se sert en général. Ce que nous avons à proposer à ce sujet, n'est qu'une sorte de conjecture que nous allons nous efforcer de rendre aussi probable que possible, mais que nous ne donnerons jamais comme une vérité certaine. Il est permis à l'esprit le plus réservé de se livrer à des conjectures de ce genre, pour provoquer des recherches aussi importantes que curieuses sur certains points de doctrine, qui seront l'objet de discussions perpétuelles, tant que l'on ne distinguera pas des choses pour être si différentes.

Que dirait-on, par exemple, si l'on prouvait que la gonorrhée contagieuse a existé de tous les temps, et avant même que la maladie vénérienne fût connue? Nous trouvons des traces de la véritable blennorrhagie chez les Hébreux. Voici le passage remarquable que l'on lit dans cette loi, qui sera toujours un sujet d'admiration pour ceux même pour qui elle ne le serait pas d'une croyance religieuse.

Vers. 2. *Vir qui patitur fluxum seminis, immundus erit.*

3. *Et tunc judicabitur huic vitio subjacere, cum per singula momenta adhæserit carni ejus, atque concreverit sordus humor.*

4. *Omne stratum in quo dormierit immundum erit, et ubicumque sederit.*

5. *Si quis hominum tetigerit lectum ejus, lavabit vestimenta sua, et ipse, lotus aquâ, immundus erit usque ad vesperum.*

6. *Si sederit ubi ille sederat, et ipse lavabit vestimenta sua; et, lotus aquâ, immundus erit usque ad vesperum.*

7. *Qui tetigerit carnem ejus, lavabit vestimenta sua, et ipse, lotus aquâ, immundus erit usque ad vesperum.*

8. *Si salivam hujusce modi homo jecerit super eum qui mundus est, lavabit vestimenta sua; et, lotus aquâ, immundus erit.*

9. *Sagma super quo sederit, immundum erit.*

10. *Et quidquid sub eo fuerit qui fluxum seminis patitur, pollutum erit usque ad vesperum. Qui portaverit horum aliquid, lavabit vestimenta sua; et ipse, lotus aquâ, immundus erit usque ad vesperum.*

11. *Omnis quem tetigerit qui talis est, non lotis antè manibus, lavabit vestimenta sua; et, lotus aquâ, immundus erit usque ad vesperum.*

12. *Vas fictile quod tetigerit, confringetur: vas autem ligneum lavabitur aquâ.*

13. *Si sanatus fuerit qui hujusce modi sustinet passionem, numerabit septem dies post emundationem suî; et, lotis vestibus et toto corpore in aquis viventibus, erit mundus.*

31. *Docebitis ergo filios Israël ut caveant immunditiem et non moriantur in sordibus suis.*

Il est évident qu'il ne s'agit point ici de la véritable gonorrhée ou écoulement involontaire de semence, mais bien d'un flux continuel, *per singula momenta*; d'une humeur fétide et impure, *fædus humor*. Ce n'est pas le fluide, en quelque sorte sacré, pour lequel toute l'antiquité eut une espèce de culte religieux: l'abondance de la matière, la manière dont elle salit le lit, *omne stratum*, l'adhésion de la verge à la cuisse, et l'épaississement de la matière, tout cela ne peut guère se rapporter qu'à un écoulement purulent et non point à un écoulement de semence. Le législateur inspiré ne craint pas de descendre dans les détails impurs de cette maladie; il en trace le tableau le plus fidèle. Cette affection était susceptible de guérison et d'une guérison prompte, *si sanatus fuerit*; il ne fallait qu'une suspension de l'écoulement pendant sept jours

pour garantir la guérison. Tout cela ne peut convenir à la gonorrhée véritable qui ne se guérit presque jamais et revient si aisément, mais s'adapte parfaitement à la blennorrhagie. Enfin, cette affection était contagieuse, et c'est ce caractère qui démontre jusqu'à l'évidence la nature de la maladie dont il est question. Des commentateurs un peu superstitieux ont prétendu qu'il fallait s'en tenir au texte, et croire que Moïse parle d'une gonorrhée véritable ; mais d'autres interprètes, plus adroits selon les uns, plus sages selon les autres, ont prétendu avec raison que Moïse a dû se conformer aux idées reçues ; que pour être entendu, et un législateur doit l'être, il a dû parler la langue vulgaire, si toutefois encore, ajoutent-ils, Dieu avait cru devoir rectifier les idées de Moïse sur la nature de ces écoulemens. Quant à la nature de la contagion, il ne peut y avoir lieu à discussion : c'était une chose facile à constater par l'expérience journalière. Les précautions si sévères que prend le législateur, prouvent que la contagion ne devait nullement être douteuse. On objectera que Moïse avait un tel zèle pour la propreté, et avait à faire à un peuple si sale, qu'en général il crut devoir exagérer les dangers de la moindre négligence dans cette partie de l'hygiène. On rappellera qu'il imposait les mêmes obligations pour de simples dartres, pour l'écoulement menstruel ; quant au premier point, il est presque certain qu'il s'agit de la lèpre, et ne fût-il question que de dartres, il est douteux, même pour les médecins les plus savans, qu'elles ne soient pas contagieuses, un législateur doit se conduire comme si elles l'étaient : quand au second, il est très-sûr que, même dans nos climats, l'on n'approche pas toujours sans inconvénient des femmes, au moment de leurs règles. Certains faits feraient croire que le sang menstruel n'est pas toujours pur, qu'il peut entraîner certains virus ; que cet écoulement n'est pas une hémorrhagie simple, une simple soustraction du sang superflu, mais une véritable sécrétion, et, sous ce rapport, on peut dire, d'après une analogie prise de toutes les fonctions de ce genre, qu'une sorte de choix préside à la séparation des matières à évacuer. M. Alibert a observé que certaines

diathèses disparaissent, à l'époque du premier établissement des règles, pour revenir à celle de leur cessation. Il est constant, dit Swediaur, que le sang menstruel, dans des femmes très-saines en apparence, charrie souvent des humeurs si âcres, que leur application sur les parties génitales d'un homme sain occasionne des écoulemens ou des ulcères. J'en ai vu plusieurs exemples bien constatés ; et il est probable que l'issue ouverte par cet émonctoire à ces matières âcres et nuisibles, est cause que les femmes sont rarement sujètes à la goutte, etc.

Il faut donc rendre justice à la sagesse de la loi des Juifs, elle s'appuie sur des idées exactes auxquelles le législateur a donné une exagération nécessaire.

Quoi qu'il en soit, il paraît incontestable, d'après ce texte, qu'il existait chez les Juifs une blennorrhagie contagieuse quoique non syphilitique. On a cru qu'elle n'était symptomatique que de la lèpre et non essentielle ; mais cette supposition me paraît détruite par le texte même. Le législateur ne confond, ni ne rapproche ces deux maladies ; il ne parle que d'un seul symptôme, l'écoulement : ailleurs il s'occupe de la lèpre.

Nous trouvons bien des traces de la blennorrhagie chez les Grecs, mais rien n'indique qu'elle fut contagieuse. Hippocrate a vu de petites tumeurs inflammatoires de l'urètre. Plus d'une fois le Père de la médecine désigne la gonorrhée des anciens, sous les noms de *strangurie*, *dysurie*, *ischurie.*

Juvénal, *sat. XI*, et Martial principalement, *lib. VII et IX*, parlent de diverses affections des parties génitales, qu'ils regardent comme le résultat d'un coït impur.

Je ne sais si je me laisse entraîner par des préventions en faveur de l'opinion que je veux établir, mais il me paraît que les passages suivans se rapportent à la gonorrhée contagieuse.

Astruc (dans son traité des mal. vénér.) nous a communiqué les statuts manuscrits du lieu de débauche d'Avignon (*de disciplinâ lupanaris publici Avenionis*), qui ont été faits, en 1347, par la

Reine Jeanne I.re, où nous trouvons, d'après d'autres réglemens, l'article 4 qui s'exprime ainsi :

La Reine veut que tous les samedis, la baillive et un chirurgien proposé par les consuls visitent chaque courtisanne, et s'il s'en trouve quelqu'une qui ait contracté du mal provenant de paillardise, qu'elle soit séparée des autres, pour demeurer à part, afin qu'elle ne puisse point s'abandonner, et qu'on évite le mal que la jeunesse pourrait prendre.

Voilà non-seulement un fait positif et très-instructif pour le médecin, mais en même temps, de la part d'une souveraine, un soin pour la santé publique qui ferait honneur aux législateurs du siècle le plus éclairé.

Lanfranc et plus encore Salicet ont fait mention, dès le 13.me siècle, de pustules, d'ulcères, de chancres du gland, qui paraissaient, *post coitum cum fædâ muliere.* Nous trouvons dans le 14.e siècle que Gordon, Arnaud de Villeneuve, et sur-tout Guy-de-Chauliac, qui a écrit dans le milieu de ce siècle, font mention d'excoriations, d'ulcères brûlans, corrosifs et putrides venant *propter decubitum cum muliere fædâ.*

Beket nous a observé (dans les transactions philosophiques) plusieurs faits très-remarquables ; il dit, dans un ancien manuscrit écrit en 1390: on trouve une recette pour la brûlure du pénis et pour les ulcères sanieux ; et, dans un autre manuscrit écrit encore 50 ans après, il se trouve une recette pour la brûlure de cette partie par une femme. Il rapporte aussi deux passages remarquables des statuts anglais, concernant les mauvais lieux : l'un de 1163 dit que nul concierge ne garde de femme qui ait la maladie dangereuse de la brûlure ; et celui de 1430 commence ainsi :

Ici commencent les ordonnances, les règlemens et les usages, tant pour la conservation de la vie de l'homme, que pour prévenir les malheurs et les inconvéniens ; il y a une loi portant une amende de cent schellings (grosse somme pour le temps), contre le concierge qui tiendrait dans sa maison des femmes ayant cette

maladie abominable (*malum nefandum*), ou, comme on l'a traduit ensuite, étant affectées de la brûlure.

Il semble évident qu'il s'agit, dans tous ces passages cités, de blennorrhagie. Le mot d'*arsure* du pénis, que le peuple a conservé encore sous l'expression de *chaude-pisse*, paraît désigner cette maladie. On pourrait croire cependant qu'il est question des chancres ou des ulcérations que l'on a pu comparer à une sorte de brûlure; cependant les chancres vénériens sont ordinairement indolens. Les expressions populaires ne portent jamais que sur le symptôme le plus prédominant, sur-tout au sentiment du malade.

La vérole existait-elle alors? Tous les auteurs qui en parlent placent son invasion plus tard: tous les auteurs contemporains la donnent comme une maladie nouvelle qui a paru de leur temps.

Il y a un grand degré de probabilité, dit Swediaur, qu'elle n'a paru que vers l'an 1483, Pinctor le dit expressément, ou 1484, et qu'elle a commencé à se répandre généralement, sur-tout en Italie, et bientôt après en France, dans les années 1493, 1494 et 1495; ses ravages furent si grands, si étendus, ses symptômes si fortement dessinés, qu'il ne fut pas permis de méconnaître le moment de son arrivée. A la vérité, les auteurs que nous avons cités parlent d'excoriations, de pustules, d'ulcères brûlans, corrosifs et putrides, de chancres au gland; mais ces symptômes étaient-ils vraiment syphilitiques; ne tenaient-ils pas au virus gonorrhoïque ou à tout autre? Il est très-sûr que les malades ne présentaient pas les symptômes qui accompagnèrent dans la suite la vérole et qui la suivent encore, et ces symptômes sont si marqués qu'il n'eût pas été permis de les méconnaître ou de les oublier. Il est prouvé aujourd'hui que tous les chancres ne sont pas syphilitiques. Nous ne reconnaissons nullement ici le tableau des symptômes vénériens. Quoi qu'il en soit, en admettant, d'après ces passages, qu'il s'agit de la blennorrhagie syphilitique, il serait donc démontré, contre l'opinion généralement admise, qu'elle a existé avant l'année 1531, comme le prétend Musa Brassavole.

Au reste, les autorités que nous venons d'invoquer prouveraient, dans tous les cas, que la blennorrhagie syphilitique a paru dès l'invasion de la vérole.

L'existence de la blennorrhagie contagieuse non syphilitique, s'appuie sur un très-grand nombre d'autorités très-recommandables. Il y a, dit Brassavole, des gonorrhées qui ne sont pas de véritables gonorrhées, mais des évacuations d'humeurs dépravées. Ces écoulemens sont difficiles à guérir ; il faut les traiter par les purgatifs et jamais par les astringens. On voit d'autres écoulemens de matières pituiteuses (muqueuses), mélangées d'autres matières plus acrimonieuses, qui sont compliqués de contagion, et qui ne donnent ni chancres, ni bubons, ni pustules, mais seulement des gonorrhées ; cependant, quand on a employé différens moyens émolliens et surtout les purgations sans succès, il faut avoir recours aux frictions mercurielles et aux tisanes sudorifiques. La véritable gonorrhée vénérienne est souvent suivie de l'alopécie et des autres symptômes consécutifs, quand on a négligé l'usage du gaïac ou du mercure, quoique quelquefois elle persévère long-temps sans être compliquée d'autres symptômes.

M. Cullerier, un des médecins qui ont le plus vu peut-être de maladies vénériennes, admet la blennorrhagie contagieuse non-syphilitique. Les blennorrhagies contagieuses (*sui generis*) sont celles qui ne sont produites par aucun autre virus, et qui ne sont pas capables d'en produire un autre ou des symptômes d'un autre. Ce sont les écoulemens dont la contagion est bornée au canal de l'urètre, n'est pas de nature à dépasser cette limite, et s'use insensiblement sans l'emploi d'un spécifique.

L'existence de cette espèce de blennorrhagie est prouvée par la guérison d'un grand nombre d'écoulemens, pendant l'usage de simples boissons délayantes, sans qu'il se soit manifesté par la suite aucune maladie, ni aucun symptôme de maladie qui ait pu être faiblement soupçonné d'avoir été produit par ces écoulemens. Je connais des hommes avancés en âge, qui ont eu, il y a 20, 30

et 40 ans, plusieurs blennorrhagies, qui n'ont pris que quelques boissons adoucissantes pendant leur cours, et qui ont constamment joui d'une bonne santé.

Voici deux observations de gonorrhée non-syphilitique, et prise par une sorte de contagion.

Un des médecins les plus éclairés de l'Europe, me communiqua, dit Svediaur, l'observation suivante.

Il avait eu dans sa jeunesse plusieurs chaudes-pisses, dont il était radicalement guéri depuis plusieurs années. Il se maria dans la suite, et vécut très-heureux avec sa femme pendant seize à dix-sept mois. A cette époque, il se trouva affecté d'un écoulement accompagné des symptômes ordinaires d'une chaude-pisse. Comme il n'avait rien à se reprocher, il commença par soupçonner sa femme, et il exigea qu'elle se soumît à une inspection et à des recherches; mais il ne découvrit alors, ni dans la suite, aucun indice de maladie.

Les symptômes, après dix ou douze jours, se dissipèrent peu à peu d'eux-mêmes chez lui. Le même accident lui est arrivé deux ou trois fois depuis, et l'écoulement n'a jamais duré au-delà de quelques jours. Sa femme a constamment joui d'une bonne santé jusqu'à un âge très-avancé, et rien n'a troublé cet heureux mariage, dont est issue une nombreuse famille. J'observerai seulement que cette femme est morte à l'âge de 68 ou 70 ans, d'un cancer à l'utérus qui lui était survenu depuis environ dix ans.

Une femme, dit Bell, vint me consulter, il y a quelque temps; elle était accablée depuis long-temps de chagrins et d'inquiétudes par la cause que je viens d'indiquer; elle avait d'abord l'esprit fortement frappé de la prétendue conduite déréglée que menait son mari, et elle était intimément persuadée qu'elle éprouvait tous les symptômes de la maladie vénérienne. Cette idée lui avait été en partie suggérée par une sage-femme, qui lui avait malheureusement dit qu'elle ne doutait pas, d'après la grande expérience qu'elle avait sur les objets de ce genre, qu'elle ne fut attaquée de la vérole;

elle lui conseilla néanmoins de s'adresser à moi; mais la malade, au lieu de le faire, se confia à un chirurgien éloigné de la ville où elle résidait, qui, étant peu au fait de ces sortes d'objets, prit facilement pour des réalités les symptômes qui n'existaient que dans l'imagination de sa malade. Elle n'avait aucune marque externe de syphilis; cependant elle se plaignait de ressentir des douleurs dans les os, d'en avoir de très-vives dans les parties de la génération et dans les lombes, de souffrir du nez, de la gorge, etc. En un mot, ayant lu un traité nouvellement publié sur la vérole, elle en connaissait tous les symptômes, et s'imaginait les avoir presque tous.

Elle avait pris quantité de médicamens à la campagne, et on lui avait fait passer les grands remèdes sans aucun avantage : elle se détermina enfin à venir me consulter. Dès l'instant que je la vis, je m'aperçus que son imagination seule était affectée. Telle recherche que je fis, je ne pus reconnaître qu'elle eut jamais éprouvé aucun symptôme de vérole. Elle convint que, avant et après son mariage, elle avait été, en différens temps, fort tourmentée de fleurs blanches; c'était l'unique maladie qu'elle eut eue, et elle n'avait même jamais été de longue durée.

Je tâchai de la convaincre qu'elle était parfaitement saine, qu'elle n'avait jamais été infectée du virus syphilitique, et que l'unique objet de ses soupçons, les taches qu'elle avait aperçues sur le linge de son mari, pouvaient venir de ce qu'il l'avait vue dans le temps de ses fleurs blanches, ou de quelque autre cause innocente. Toutes ces observations auraient néanmoins été inutiles, si je n'avais heureusement été muni d'une preuve à laquelle il n'y avait pas de réponse, et qui fit en effet disparaître en peu de jours tous les symptômes dont elle se plaignait; ils auraient pu, sans cela, être des plus rebelles. Son mari m'avait consulté par lettres, dans le temps même qu'elle soupçonnait en avoir gagné la maladie: j'avais conservé ses lettres. Il me marquait qu'il était étonné d'avoir été attaqué tout-à-coup d'un écoulement de l'urètre, accompagné de chaleur et de malaise tout le long du canal, depuis

le gland jusqu'à la vessie, quoiqu'il n'eût jamais eu de gonorrhée, ni aucune liaison intime avec d'autre femme que la sienne, sur laquelle il ne pouvait, ajoutait-il, avoir aucun soupçon. Il demandait, en terminant sa première lettre, si de pareils symptômes ne pouvaient pas être produits par d'autres causes qu'un commerce impur, et il me priait de lui envoyer, le plus promptement possible, les remèdes propres à arrêter l'écoulement. J'avais également gardé ma réponse, dans laquelle je lui indiquais, entr'autres causes capables de produire un écoulement de l'urètre, la jouissance réitérée avec une femme attaquée de fleurs blanches, sur-tout lorsqu'on en approche dans le temps que ces fleurs blanches ont de l'acrimonie. J'avais envoyé, avec ma lettre, une injection astringente, dont je lui conseillais de faire usage, si l'écoulement ne disparaissait pas promptement. Il m'annonça, dans sa réponse, qu'il ne doutait pas, d'après l'exposé que je lui avais fait, que sa maladie ne fût d'une nature bénigne; il donnait pour preuve qu'elle s'était dissipée en huit ou dix jours, sans employer l'injection, ni aucun autre remède. Cette correspondance, que je montrai à la malade, put seule la délivrer des inquiétudes dont elle était tourmentée depuis long-temps.

J'ai appris depuis que le mari de cette femme avait éprouvé, à différentes fois, le retour de son écoulement, après s'être exposé au froid, à des fatigues ou à l'humidité ; mais le plus souvent après avoir joui de sa femme dans le temps que ses fleurs blanches coulaient (1).

F I N.

---

(1) S'il m'eut été permis de joindre mon faible témoignage à celui des autorités respectables où j'ai puisé les différentes observations insérées dans cette dissertation, j'aurais pu citer plusieurs faits analogues que j'ai recueillis dans le cours de ma pratique militaire.

PROFESSEURS

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

M. J. L. Victor BROUSSONNET, doyen.

M. Antoine GOUAN, *honoraire*.

M. J. Antoine CHAPTAL, *honoraire*.

M. J. B Timothée BAUMES.

M. J. Nicolas BERTHE.

M. M. J. Joachim VIGAROUS.

M. Pierre LAFABRIE.

M. G. Joseph VIRENQUE.

M. C. F. V. Gabriel PRUNELLE.

M. A. Pyramus DE CANDOLLE.

M. Jacques LORDAT.

M. C. J. Mathieu DELPECH.

M. Joseph FAGES.

M. . . . .
